



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MRAe Centre-Val de Loire

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

Courriel : maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le 21 mai 2024

Monsieur le Président,

Le 5 février 2024, vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le dossier relatif au « PCAET de la communauté de communes des Terres du Haut Berry (18) ».

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R. 122-21 du code de l'environnement.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président de la mission régionale
d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire, empêché

Jérôme PEYRAT

Communauté de communes
Terres du Haut Berry
BP 70021
18220 LES AIXD'ANGUILLON